



AVIS

(Conformément à l'article L1133-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation)

La Bourgmestre porte à la connaissance de la population que les ordonnances de police ont été votées par le Collège communal en date du **1^{er} octobre 2020**.

- **Ordonnance de police – Aménagement des voiries d'accès du parking P + R – Boulevard du Brabant Wallon/RN 4**
- **Ordonnance de police – Remplacement du revêtement de la RN238 entre la sortie rue de Mont-saint-Guibert (BK 8.2) et les bretelles d'accès à la N25 + les 2 bretelles entrée/sortie sur la N233**

Le texte de ces ordonnances peut être consulté par le public, à l'Hôtel de Police, rue du Monument 54, 1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve, du lundi au vendredi de 8 à 12 heures et de 13 à 16 heures, à partir du **08 octobre 2020**.

Fait à Ottignies-Louvain-la-Neuve le **1^{er} octobre 2020**.

Le Directeur général,


G. Lempereur



La Bourgmestre,



J. Chantry